

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0147 Séance du Conseil : 10 JUIN 2025
CONTRAT DE VILLE D'ELNE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À L'APPEL À PROJETS 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 10 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 03 juin 2025 à la Halle des sports – Espace Louis Noguères - située Route d'Ortaffa à Bages (66670), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Maria CABRERA, Jacques VILANOVE donne procuration à Isabelle MORESCHI, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Marie ARIZA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Guy LLOBET donne procuration à Antoine CASANOVAS, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Christian NIFOSI, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN, Sylvie VILA.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 11

Secrétaire de Séance :

Maria CABRERA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250610-DL2025-0147-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

L'appel à projets « politique de la ville » permet à des porteurs de projets de solliciter des financements pour le développement et la mise en place d'actions à destination des quartiers prioritaires. La Communauté de communes, en qualité de cosignataire du Contrat de Ville, a été sollicitée au titre de l'appel à projets 2025. Sept actions ont été retenues pour une attribution de subvention :

- **L'association les Petits débrouillards pour :**
 - **L'organisation des « ateliers sciences amusantes à la médiathèque » :** ateliers et contes scientifiques simples et ludiques comportant une dimension pédagogique permettant d'introduire des expériences scientifiques et d'initier les enfants, dont ceux du Point Information Jeunesse, à la démarche scientifique.
 - **La mise en place de « semaines scientifiques dans mon quartier » :** réalisation durant les vacances scolaires d'un mini-stage scientifique à destination du public 6-9 ans.
- **La Ligue de l'enseignement - fédération départementale des P.O pour le projet « Des spectacles vivants pour grandir ensemble » :** programmation de spectacles pour les familles (4 spectacles) et les scolaires (tous les enfants de la maternelle au CM2).
- **L'association Médiance 66 pour la tenue de « permanences d'accès aux droits et aux services » :** trois permanences par semaine à destination d'un public en situation de précarité seront tenues pour informer, accompagner, orienter, dans les démarches quotidiennes dans les domaines de la santé, du logement, de la famille, de la retraite, de l'énergie.
- **L'association Arbres et paysages 66 pour l'action « L'Ecole de l'Arbre, à la découverte de la vie secrète des arbres » :** six interventions d'une demi-journée à destination des enfants de grande section sont prévues pour sensibiliser à l'utilité et à l'importance des arbres. Deux balades de découverte du paysage naturel environnant, une intervention en classe sur les connaissances des arbres, un atelier de plantation, une explication en classe sur les saisons et une autre intervention sur le rôle de l'arbre.
- **L'association Lire et Faire lire 66 pour ses projets « Lire et faire lire » :** lectures par des bénévoles au sein des structures du quartier prioritaire, à l'accueil de loisirs et dans le cadre de manifestations ("Partir en livre", "Valeurs en fête", « fête de la Sant Jordi » ...).
- **L'association YUMMY pour l'événement « TOUS DEHORS ! Weekend d'Arts de Rue dans les quartiers » :** création d'un week-end d'Arts de Rue au mois d'août. Il sera proposé des spectacles pluridisciplinaires (théâtre, cirque, danse, musique) avec en plus cette année, des ateliers de pratique des arts du cirque en avril et en août, avec restitution pendant le festival.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets 2025.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le Contrat cadre « engagements quartiers 2030 » de la ville d'Elne,

Considérant la note de cadrage de l'appel à projets 2025,

Considérant les dossiers reçus via la plateforme de dépôt mise en place auprès de la préfecture,

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve, l'attribution des subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets 2025 à :

- L'association les Petits débrouillards pour l'organisation des « ateliers scientifiques amusantes à la médiathèque » à hauteur de 3 000-€ (trois mille euros) et pour la mise en place des « semaines scientifiques dans mon quartier » à hauteur de 1 000-€ (mille euros).
- La Ligue de l'enseignement - fédération départementale des P.O pour le projet « Des spectacles vivants pour grandir ensemble » à hauteur de 2 150-€ (deux mille cent cinquante euros).
- L'association Médiance 66 pour la tenue de « Permanences d'accès aux droits et aux services » à hauteur de 1 300-€ (mille trois cents euros).
- L'association Arbres et paysages 66 pour l'action « L'Ecole de l'Arbre, à la découverte de la vie secrète des arbres » à hauteur de 750-€ (sept cents cinquante euros).
- L'association Lire et Faire lire 66 pour ses projets « Lire et faire lire » à hauteur de 500-€ (cinq cents euros).
- L'association YUMMY pour l'organisation de l'événement « TOUS DEHORS ! Weekend d'Arts de Rue dans les quartiers » à hauteur de 1 300-€ (mille trois cents euros).

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/06/2025

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.